Politique d'investissement socialement responsable (ISR)



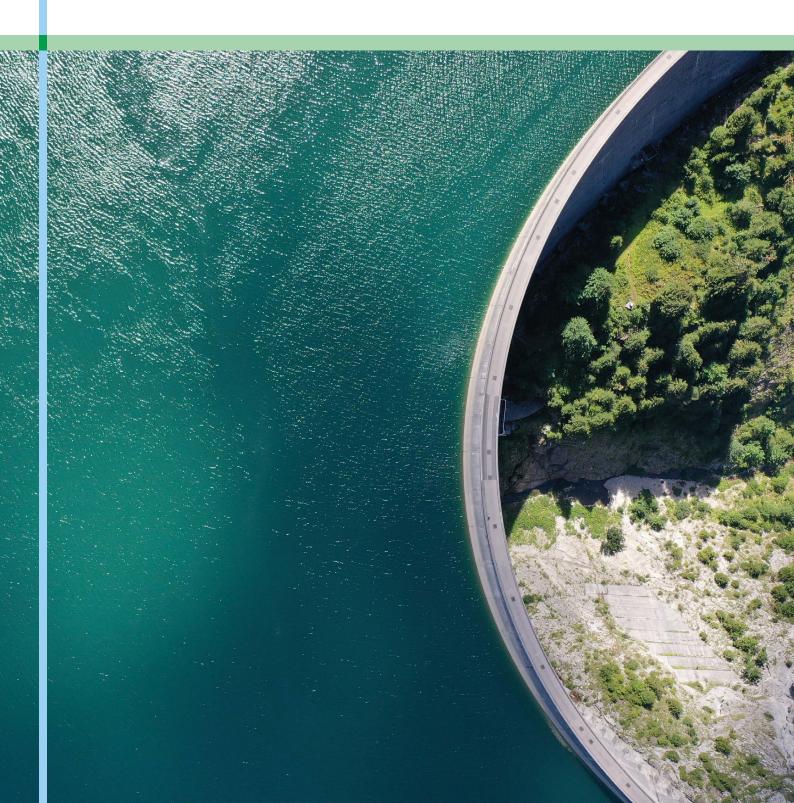


Table des matières

Objectif et périmètre de la politique d'investissement			
socialement responsable (ISR)	3		
Introduction	4		
L'approche de l'ISR à la BCV	5		
Ambitions	5		
Principes et valeurs	6		
Une gouvernance dédiée à l'ISR	8		
Rôles et responsabilités pour l'ISR	8		
Compréhension commune et intégrée au sein de l'organisation BCV	8		
Processus d'investissement selon le type de gestion	9		
Gestion déléguée (fonds, mandats et produits structurés)	9		
Gestion conseillée	10		
Gamme de produits	11		
Approches de gestion mises en œuvre	13		
Exclusions	13		
Intégration ESG	13		
Filtrage positif et best-in-class	14		
Investissements thématiques	15		
Actionnariat actif	16		
Dialogue	16		
Exercice des droits de vote	16		
Système de contrôle interne et transparence	17		
Contrôle interne et gestion des risques			
Reporting ESG	18		

Objectif et périmètre de la politique d'investissement socialement responsable (ISR)



L'objectif de la politique ISR est de présenter les principes de la BCV en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements.

La formalisation de ces principes dans une politique de placement responsable vise à garantir une transparence auprès de notre clientèle et des autres parties prenantes, en particulier les créanciers, l'État de Vaud, la Confédération, la population vaudoise et plus largement la société civile. Ce document constitue une référence sur les règles de conduite ISR appliquées à la gestion des avoirs de notre clientèle.





Par cette politique ISR, la BCV répond aux engagements des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui requièrent de la Banque qu'elle expose, dans une politique accessible publiquement, son approche globale en matière d'investissement responsable et ses lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG. Par ailleurs, l'établissement de la présente politique s'accorde avec les recommandations émises par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et la Swiss Sustainable Finance (SSF), auxquelles l'ASB fait également référence, qui préconisent que « les principes d'un processus d'investissement durable soient fermement ancrés dans une politique d'investissement plus globale » ¹.

La politique ISR de la BCV couvre l'ensemble des services et des produits d'investissement se référant à la durabilité, ce qui inclut:

- · les fonds de placement gérés par la BCV;
- · les mandats de gestion déléguée;
- · les mandats de gestion conseillée;
- les produits structurés gérés par la BCV².
- ¹ Recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'investissement durable et aux produits, AMAS et SFF, décembre 2021
- ² Les produits structurés émis par la BCV, mais gérés par un tiers, sont exclus du périmètre de cette politique



Introduction

Le développement durable s'inscrit au sein même des statuts³ de la BCV. En tant que banque universelle de proximité, la BCV veut être le partenaire financier privilégié des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un ac-

la BCV a pour mission de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux

teur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société. Depuis 2007, la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) précise que, en sa qualité de banque cantonale, la BCV a notamment pour mission «de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Ainsi, la durabilité dans ses différentes dimensions est ancrée dans le modèle d'affaires de la BCV et s'applique à l'ensemble de ses activités.

Dans le cadre de sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise⁴ à l'horizon 2025, la BCV s'engage à:

- proposer activement à sa clientèle une offre étendue de placements responsables répondant aux meilleures pratiques du marché;
- se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton;
- s'engager en faveur de la préservation de l'environnement et poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte environnementale;
- s'impliquer fortement dans sa communauté; en tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.



Les actions engagées sont nombreuses et sont présentées dans le Rapport de responsabilité sociale d'entreprise publié par la BCV⁵:

- création de solutions d'investissement socialement responsables (ISR);
- contribution au développement de l'économie vaudoise;
- encouragement à la rénovation du parc immobilier du canton par des offres de financement attrayantes;
- réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement;
- promotion de la formation, de l'équité et de la diversité;
- soutien à la culture, au sport et aux institutions sociales.

Dans la gestion des investissements de sa clientèle, la BCV suit une démarche globale prenant en compte toutes les dimensions du développement durable et vise la mise en œuvre d'approches incluant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de sa gestion. Fidèle à ses statuts et consciente de ses devoirs en tant que partenaire financier de la moitié de la population vaudoise, la BCV agit en gestionnaire d'actifs responsable.

³ Statuts de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), article 4

⁴ Rapport de responsabilité sociale d'entreprise de la BCV

⁵ Rapport de responsabilité sociale d'entreprise de la BCV 2021

L'approche de l'ISR à la BCV

À travers sa politique ISR, la BCV présente trois grandes ambitions fondées sur des principes et des valeurs fortes.

Ambitions

La BCV souhaite proposer activement à sa clientèle une offre étendue de placements responsables répondant aux meilleures pratiques du marché, tout en assurant des rendements compétitifs à long terme. La Banque a l'intention d'établir une **position de leadership** sur le marché de l'investissement socialement responsable dans le canton de Vaud et sur le plan suisse. Cette volonté se reflète notamment dans les démarches de collaboration avec des acteurs locaux et nationaux, via des travaux de recherche réalisés en collaboration avec l'Université de Lausanne et le partenariat avec la Fondation Ethos.

La BCV s'emploie par ailleurs à intégrer de manière progressive l'ISR au sein de ses produits d'investissement existants. En parallèle, elle développe sa gamme de produits intégrant des approches ISR. Elle s'engage également à adapter et à renforcer l'intégration des critères ESG dans sa gestion, en fonction de l'évolution des standards et des progrès de la recherche en matière d'ISR.

Enfin, dans le domaine des investissements, la BCV s'engage à appliquer les engagements pris par la Confédération suisse qui a ratifié en 2017 l'Accord de Paris, dont l'objectif est de «contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [...] rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »6

Cet engagement se traduit par la volonté de mettre en œuvre des mesures spécifiques dans la gestion au sein d'une stratégie climatique globale.

⁶ Accord de Paris, article 2.





L'approche de l'ISR à la BCV

Principes et valeurs



Devoir fiduciaire

Afin de servir au mieux les intérêts de sa clientèle, la BCV estime de son devoir fiduciaire d'incorporer des approches ESG au sein de sa politique d'investissement. En effet, l'intégration de critères ESG dans la gestion réduit l'exposition à des risques extrafinanciers et vise à améliorer ainsi le profil rendement/risque des portefeuilles sur le long terme.



Transparence

Au cœur des valeurs de la BCV, «la transparence est une condition essentielle à la mise en œuvre des critères de durabilité», comme le relève l'AMAS⁷. La BCV s'engage à **communiquer de manière transparente, claire et simple** sur toutes ses démarches en matière d'ISR. De la même façon, elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes. La BCV entend faire preuve de transparence non seulement à propos de ses activités de gestion d'actifs, mais également dans sa communication sur l'ISR.



Engagement pour le développement durable

En tant que banque cantonale, la BCV est consciente de sa responsabilité à déployer des activités de gestion d'actifs répondant aux besoins des générations futures. Elle s'engage ainsi de différentes manières. Elle exclut de son univers de placement les entreprises les plus problématiques en matière d'ESG. Elle sensibilise sa clientèle aux enjeux de l'ISR et, selon les attentes exprimées, l'oriente vers des solutions de placement qui répondent, par exemple, aux enjeux de la lutte contre le changement climatique ou à des évolutions sociétales positives. Dans le cadre de ses activités de vote et de dialogue actionnarial, la BCV s'efforce d'appliquer les meilleures pratiques pour l'intégration des dimensions ESG.



Attentes des investisseuses et des investisseurs

La BCV s'engage à répondre aux attentes des investisseuses et des investisseurs en matière de durabilité et à leur proposer les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs attentes. À cette fin, elle les questionne systématiquement sur leurs préférences dans ce domaine. En outre, la BCV développe sa propre gamme de produits ESG afin d'offrir à sa clientèle des solutions répondant aux enjeux du développement durable. De plus, la BCV a renforcé sa position dans le marché avec la signature d'un partenariat avec la Fondation Ethos. À ce jour, une gamme de fonds, couvrant les principales classes d'actifs, est gérée par l'Asset Management de la BCV et conseillée par Ethos.

⁷ Asset Management durable: les messages essentiels et les recommandations de la SFAMA et de SSF, juin 2020.

L'approche de l'ISR à la BCV

Principes et valeurs

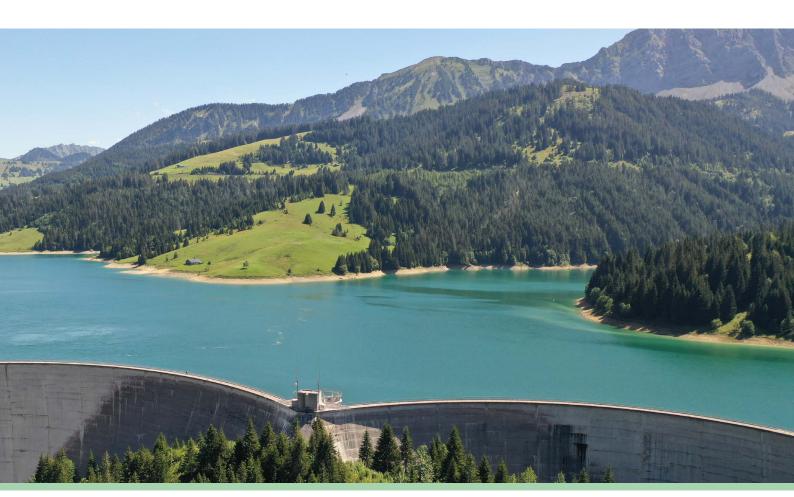




Sensibilisation, formation et éducation

Par le biais d'actions et de différentes collaborations, spécialement sur le plan local, la BCV veut participer activement à la sensibilisation et à la formation de l'ensemble de ses parties prenantes aux enjeux liés à l'ISR. Conscientes de la nécessité de développer des connaissances scientifiques permettant de mieux prendre en compte le concept de durabilité dans les stratégies d'investissement des investisseurs institutionnels, l'Université de Lausanne (UNIL) et la BCV ont conclu en 2019 un partenariat visant à promouvoir la recherche dans ce domaine. La collaboration avec le Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'UNIL a débouché sur la publication d'études, rendues publiques, sur l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements immobiliers suisses.

Dans leur relation avec les clientèles privée et institutionnelle, les conseillères et les conseillers de la BCV s'efforcent par ailleurs de transmettre régulièrement une information claire et objective sur les enjeux ESG et leurs implications sur les investissements.



Une gouvernance dédiée à l'ISR

Rôles et responsabilités pour l'ISR

Pour appliquer de façon uniforme et cohérente sa politique ISR dans toutes ses activités de gestion, la BCV a établi une gouvernance dédiée.



Comité Responsabilité sociale d'entreprise (Comité RSE)

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV sont établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration.

Le Comité RSE établit des recommandations à l'intention de la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter pour l'ensemble des sujets composant la RSE. Il est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer, en collaboration avec les différents départements, les mesures à adopter dans les métiers de la Banque.

Dirigé par le Président de la Direction générale, le Comité RSE inclut les responsables de l'Asset Management & Trading, de la Gestion crédit et du Private Banking, la responsable RSE ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité concernés.



Comité ISR

Ce Comité est l'instance décisionnelle en matière d'ISR. Il définit les orientations de la politique ISR, il établit les priorités et vérifie la cohérence des projets, il valide l'implémentation de la politique ISR dans la méthodologie et la politique de placement des produits ainsi que dans la documentation ISR. Le Comité ISR est dirigé par le responsable de l'Asset Management & Trading et rend compte de ses activités au Comité RSE.

Le Comité ISR s'appuie sur des groupes de travail et sur les équipes métiers, notamment pour le développement de l'offre de produits, l'implémentation de la politique ISR et la gestion des risques.

Compréhension commune et intégrée au sein de l'organisation BCV

Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, les approches de gestion ISR sont multiples. Dans ce contexte, la division de l'Asset Management & Trading:

- s'assure d'une compréhension commune des approches au travers de toutes les entités en charge des investissements, notamment par la définition commune et précise de la terminologie applicable en matière de gestion ISR;
- adopte une approche globale afin de pouvoir évaluer les risques de manière transverse.

Les documents explicatifs (par exemple, les procédures, processus et méthodologies) doivent être clairs, non ambigus et à disposition de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque.

Processus d'investissement selon le type de gestion

Gestion déléguée (fonds, mandats et produits structurés)



À travers la gestion déléguée, les clientèles institutionnelle, privée et professionnelle confient leurs décisions d'investissement à la BCV en s'appuyant sur les compétences de gestion de cette dernière, en particulier sur sa politique de placement.

L'implémentation des choix d'allocation d'actifs s'applique dans le cadre de la politique ISR de la Banque. Par conséquent, les solutions de gestion déléguée reprennent les grands principes de l'approche de la BCV en matière d'ISR. La BCV propose des mandats de gestion, ainsi qu'une palette de fonds de placement et des produits structurés qui intègrent des critères ESG. Des solutions thématiques et spécifiques répondant à des standards ESG plus élevés sont par ailleurs incorporées dans différentes propositions de gestion déléguée, pour répondre aux besoins d'une clientèle ayant des attentes plus fortes en matière d'enjeux ESG. Les spécialistes de l'Asset Management, les conseillères et les conseillers vérifient de manière régulière que l'orientation des portefeuilles est alignée avec les attentes de la clientèle et répond ainsi aux objectifs financiers et ISR fixés pour chacune des gammes de l'offre de placement.



Pour les clientèles institutionnelle, privée et professionnelle sous mandats de gestion multi-actifs, la construction de portefeuilles repose sur une architecture ouverte qui garantit l'accès à une vaste offre de produits de la BCV et de tiers intégrant des approches ISR ainsi qu'à des produits thématiques favorisant les investissements dans des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. L'équipe de sélection des fonds de la Politique d'investissement de la BCV a créé un processus complet pour évaluer le degré d'intégration des approches ISR par les gestionnaires de fonds, en sus de l'analyse financière traditionnelle. Un questionnaire ISR à destination des promoteurs de fonds, combiné à des bases de notations ESG, permet la classification des produits financiers en fonction de leur degré d'intégration des critères ESG. L'objectif est d'assurer une transparence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères de durabilité. La BCV offre une gamme de produits classiques et deux gammes de produits intégrant des critères ESG. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs de durabilité distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs. La BCV recherche une intégration des critères ESG aussi large que possible au sein de sa gamme de véhicules de placement et souhaite progressivement étendre son périmètre de produits s'articulant autour de critères de durabilité avec le développement de la gamme ESG comme référence.

Processus d'investissement selon le type de gestion



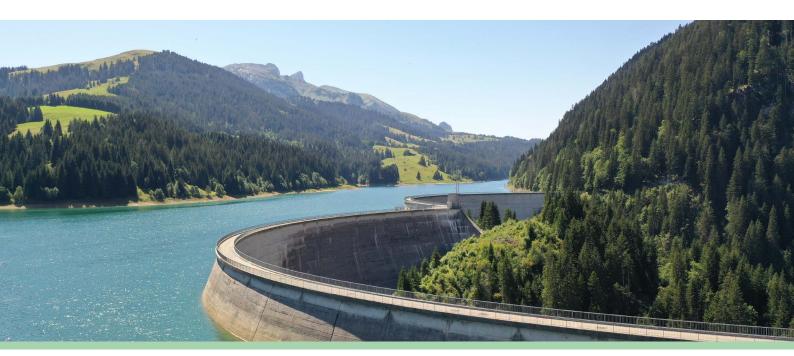
Gestion conseillée

La gestion conseillée est un service destiné à une clientèle qui souhaite s'impliquer activement dans la gestion de son portefeuille. L'intégration de l'ISR dans le processus de conseil pour la clientèle des particuliers s'appuie sur les recommandations formulées par l'ASB. En tant que prestataires responsables, les conseillères et les conseillers de la BCV s'engagent à sensibiliser régulièrement leur clientèle aux enjeux ESG et à leurs implications sur leurs investissements. Cependant, compte tenu du fait que la BCV reste mandatée pour des services de conseil, la politique ISR de la BCV ne peut s'appliquer de manière stricte aux décisions finales d'investissement de la clientèle.

Sur la base d'une documentation claire et accessible et d'un échange ouvert, la conseillère ou le conseiller aide sa cliente ou son client à identifier ses préférences en matière d'ISR. Celles-ci sont transposées dans le profil d'investisseur de la cliente ou du client où ont été définis les niveaux d'attente associés à des approches de gestion différenciées.

Le contrôle d'alignement des portefeuilles intègre des critères extrafinanciers pour suivre les approches de gestion ISR déployées dans les investissements, notamment les éventuelles thématiques à privilégier ou activités à exclure. Une analyse et un reporting du portefeuille assurent une transparence sur l'intégration des attentes de la cliente ou du client en matière d'intégration ESG.

Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, ASB, juin 2022. Le texte entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et prévoit des délais transitoires pour une intégration des recommandations à l'ensemble du champ d'application.



Gamme de produits

La BCV offre une gamme de produits classiques et deux gammes de produits intégrant des critères ESG. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs de durabilité distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs. La BCV recherche une intégration des critères ESG aussi large que possible au sein de sa gamme de véhicules de placement et souhaite progressivement étendre son périmètre de produits s'articulant autour de critères de durabilité avec le développement de la gamme ESG comme référence.

- Dans la gamme classique, les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers. Elles n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG. Néanmoins, la prise en compte de critères extrafinanciers au sein du processus des décisions d'investissement s'applique selon la nature du produit.
- La gamme ESG permet de prendre en compte l'exposition des entreprises aux risques ESG et la manière dont elles gèrent ces risques. Elle permet, d'une part, de renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme vis-àvis des risques ESG et, d'autre part, de participer à une dynamique positive en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG.
- Enfin, la gamme ESG Ambition suit l'approche décrite pour la gamme ESG en allant plus loin, avec une dimension d'intentionnalité qui se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif. On recense notamment dans cette gamme les approches de placements thématiques. Ces produits visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Les thématiques sont orientées vers un ou plusieurs des dix-sept Objectifs de développement durable⁹ (ODD), établis sous l'égide de l'ONU. Certains fonds ou mandats multi-actifs de la gamme ESG Ambition intègrent une partie d'investissements thématiques, mais également des critères ESG plus stricts que ceux applicables à la gamme ESG. Les produits financiers qui visent à générer un changement positif, comme ceux qui promeuvent activement le dialogue actionnarial, trouvent également leur place dans la gamme ESG Ambition.

⁹ https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

Gamme de produits

Les caractéristiques des différentes gammes sont résumées dans le tableau suivant:

	ESG Ambition			
	ESG			
	Classique			
Objectifs	Les décisions d'investissement sont guidées principalement par des objectifs et critères financiers.	Les solutions de placement prennent en compte des risques ESG, tout en optimisant la gestion des risques financiers. Elles réduisent l'exposition aux activités controversées et visent à améliorer le profil rendement/risque sur le long terme.	Les solutions de placement prennent en compte des risques ESG et réduisent l'exposition aux activités controversées. De plus, une partie des investissements visent à contribuer à un changement positif dans l'économie, la société et l'environnement, tout en maîtrisant les risques financiers.	
Illustration d'approches ISR applicables (non-exhaustif)	• Exclusions d'activités interdites	Exclusions sectorielles et normatives Intégration ESG Filtrage positif Best-in-class Vote intégrant critères ESG Dialogue actionnarial*	En plus des approches ISR appliquées pour la gamme ESG: • Exclusions supplémentaires • Investissement thématique durable • Dialogue actionnarial avancé* • Placements visant un changement positif (par ex., fonds compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris)*	

^{*} Éléments en cours d'analyse

Approches de gestion mises en œuvre

Cette section présente les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection des titres et la gestion des portefeuilles.

Exclusions



L'approche d'exclusion est l'un des outils utilisés par la BCV pour implémenter sa politique ISR. Cette approche, basée sur une analyse interne, vise à exclure les sociétés dont les activités sont contraires aux réglementations ou aux pratiques que nous considérons comme incompatibles avec notre démarche d'investisseur responsable. Cette approche permet également d'optimiser le risque des portefeuilles compte tenu du fait que les actifs des sociétés en porte-à-faux avec les normes ESG peuvent subir de fortes dépréciations, voire être gelés, selon l'évolution du cadre réglementaire.

Les exclusions sectorielles et normatives sont appliquées dans la gestion déléguée (investissements directs et fonds), sous forme de deux niveaux de restriction correspondant au degré d'intégration de la durabilité dans la gamme de produits (ESG et ESG Ambition).

Synthèse des principales exclusions appliquées:

- · armement controversé;
- charbon thermique¹⁰;
- hydrocarbures non conventionnels;
- entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies;
- autres secteurs controversés pour la gamme ESG Ambition (divertissements pour adultes, tabac).

Pour plus de détails sur les niveaux de contrainte et l'application des exclusions, nous vous renvoyons à l'annexe disponible sur notre <u>site internet</u>. Ces exclusions sont appliquées à l'ensemble des produits intégrant une approche ESG. Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer pour la gamme ESG Ambition ou pour certains produits spécifiques. Le cas échéant, celles-ci sont détaillées dans la politique d'investissement du compartiment décrite dans le prospectus du fonds.

Intégration ESG



Cette approche consiste à inclure systématiquement les risques et opportunités ESG dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, moyennant un choix judicieux des sources de documentation.

¹⁰ Les activités d'extraction et de production d'électricité à partir du charbon thermique sont exclues.

Approches de gestion mises en œuvre

L'approche d'intégration ESG est principalement utilisée pour les mandats et les fonds en gestion déléguée, sur la base du processus quantitatif et qualitatif de sélection des produits décrit dans le paragraphe «Gestion déléguée» du présent document.

Sur le segment spécifique des placements immobiliers suisses, le processus de sélection des véhicules de placement tient compte, de façon systématique, des informations ESG disponibles dans le processus d'investissement, en analysant les mesures mises en place au même titre que l'analyse financière. Dans le cadre des échanges avec le management des véhicules de placement investis, les équipes de gestion immobilière demandent une transparence sur différents critères ESG de la part des promoteurs de fonds, notamment sur les mesures climatiques employées.

Filtrage positif et best-in-class

Selon cette approche, la décision d'investissement est basée sur des notations ou indicateurs ESG quantitatifs et vise à privilégier les entreprises respectant des critères de durabilité élevés dans différents domaines. Au sein de ses activités d'investissement socialement responsable, la BCV applique cette approche de plusieurs manières:





- filtrage positif, en sélectionnant les sociétés avec de bonnes notes ESG pour créer un portefeuille dont la note ESG est supérieure à celle de l'indice de référence.
- best-in-class, en sélectionnant les sociétés avec une meilleure performance ESG que leurs pairs, selon un seuil prédéfini.

Pour une partie des fonds en actions et obligations, le gérant a pour objectif de construire un portefeuille ayant une note ESG supérieure et une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence choisi. Pour atteindre ces objectifs, il utilise un univers d'investissement basé sur des indices de référence qui intègrent une approche de filtrage positif dans leur méthodologie de construction. Ces indices ESG servent de point de départ lors de la sélection des titres et le gestionnaire tient compte des notations ESG des titres présents dans son univers d'investissement lors de la construction du portefeuille.

Concernant l'approche de Best-in-class, elle est appliquée par Ethos dans ses fonds en sélectionnant les meilleures sociétés selon leur notation ESG et carbone, d'après leurs analyses extrafinancières. Cet objectif est atteint en excluant les sociétés dont la note est insuffisante et en limitant la pondération des sociétés dont la note est au seuil minimum défini.

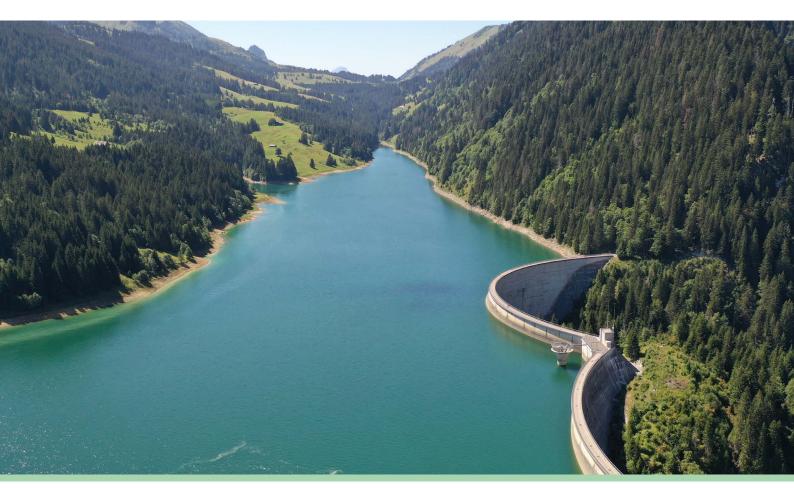
Approches de gestion mises en œuvre

Investissements thématiques



Cette approche concerne les investissements dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux ou sociaux. Dans le segment environnemental, il peut s'agir d'investissements dans les énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique, dans les technologies dites propres, dans les infrastructures de transport à bas carbone, dans le traitement des eaux ou dans l'utilisation efficace des ressources. Dans le segment social, il s'agit, par exemple, d'investissements dans l'éducation, dans les systèmes de santé ou dans la réduction de la pauvreté.

Dans ce domaine, la BCV propose des solutions thématiques conçues et gérées par les spécialistes de l'Asset Management ainsi que des produits de tiers. À titre d'exemple, on peut citer les certificats qui investissent dans des thématiques liées à la lutte contre le changement climatique et contribuant à la réalisation de différents ODD. Les fonds thématiques peuvent par ailleurs être couplés avec une allocation multi-actifs intégrant des critères ESG. Ces combinaisons offrent une large diversification, maîtrisant ainsi les risques traditionnels, et apportent une résilience marquée aux risques ESG.



Actionnariat actif

La BCV estime que la mise en œuvre de pratiques et d'activités d'actionnariat actif forme un levier majeur permettant d'avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Dialogue



La finalité du dialogue actionnarial est la préservation et l'augmentation de la valeur à long terme des entreprises bénéficiant d'un investissement pour l'ensemble des parties prenantes. Dans cette optique, l'engagement actionnarial vise à s'assurer que les sociétés développent un modèle d'affaires pérenne, en mesurant et en s'adaptant à la transition vers une économie résiliente et durable.

Afin de développer l'approche la plus efficace possible, deux leviers principaux ont été identifiés comme clés au vu du modèle d'affaires de la Banque dans le domaine de la gestion d'actifs. La BCV entend mettre en œuvre ses activités d'engagement sur la base de ceux-ci:

- une approche directe à travers laquelle la BCV intervient directement auprès des fonds, sociétés et fondations au bénéfice d'un investissement de la Banque. Le dialogue actionnarial se fait de façon individuelle et ciblée afin d'aligner l'engagement avec la politique ISR interne;
- une approche indirecte où le dialogue actionnarial de la BCV est délégué puis effectué par des prestataires externes. L'action d'engagement peut aussi être exécutée en collaboration avec d'autres investisseurs, à travers des initiatives de pools thématiques.

Sur la base d'une analyse régulière de ses moyens d'action, la BCV entend développer ses activités d'engagement actionnarial et formaliser les principes de son approche dans une politique d'engagement propre à la Banque.

Exercice des droits de vote



Dans le cadre de sa gestion de fonds de placement, la BCV a établi une politique de vote¹¹ relative aux sociétés suisses. De cette façon, l'Asset Management de la BCV exerce les droits de vote relatifs aux titres suisses détenus dans ses fonds de placement. Le contenu de la politique de vote s'appuie sur les recommandations d'Ethos afin de définir son positionnement sur chaque point soumis à décision lors des assemblées générales des sociétés suisses. Opérationnellement, un comité interne à la Banque statue sur les points à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés en portefeuille en s'appuyant sur les analyses et les recommandations d'Ethos. Un rapport de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses est accessible pour l'ensemble des fonds concernés. Ces documents se trouvent directement sur le site internet de Gérifonds¹², direction de fonds.

¹¹ Politique de vote sur les sociétés suisses pour les fonds BCV

¹² Gérifonds - Fonds BCV

Système de contrôle interne et transparence

Contrôle interne et gestion des risques

Afin d'assurer une implémentation en conformité avec la présente politique au travers des différents métiers, la dimension ISR est intégrée au système de contrôle interne de la Banque. Le but est d'assurer, dans le cadre des activités des gérantes, gérants, conseillères et conseillers, une adéquation entre le respect de l'application des principes de cette politique et les attentes de la clientèle en matière d'ISR.

Précisément, la dimension ISR se déploie dans le contrôle interne et la gestion des risques d'investissement au travers des trois axes fondamentaux.



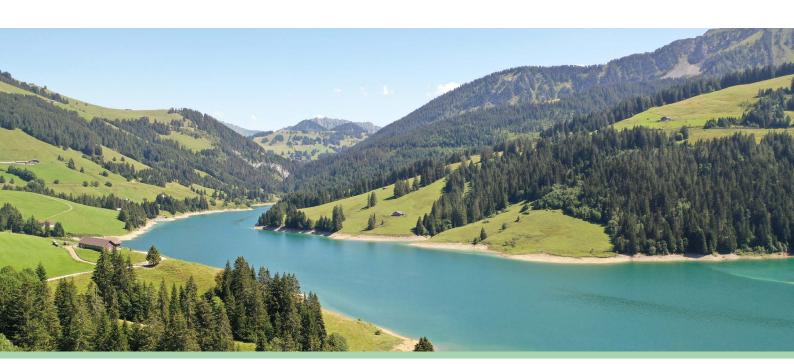
Le premier axe (Risk Compliance) assure que les contraintes de type ISR établies sur les plans réglementaire et contractuel sont comprises et respectées au sein des différentes activités ISR.



Le deuxième axe (Risk Controlling) s'inscrit dans une approche de suivi des limites internes définies et revues annuellement par le Comité ISR. Ces limites s'appuient sur des indicateurs extrafinanciers et visent à assurer l'alignement des produits avec leurs objectifs ISR.



Le troisième axe (Investment Risk Management) vise à suivre en continu les différentes sources de risques ESG, à identifier et analyser des situations problématiques ainsi qu'à appliquer des scénarios et des stresstests. Ces éléments permettent de renforcer la prise en compte de mesures de gestion des risques en intégrant cette dimension ESG, au-delà des aspects de rendement/risque. Au regard de la complexité significative des modèles de risques ESG et en l'absence de standardisation, le développement de cet axe suit une trajectoire itérative et par étapes.



Système de contrôle interne et transparence

Reporting ESG



La transparence est un élément essentiel de la politique ISR. De ce fait, la Banque s'engage à communiquer de la manière la plus transparente, la plus simple et la plus complète possible avec l'ensemble des parties prenantes, notamment avec la clientèle.

La BCV effectue ses démarches de *reporting* ESG à deux niveaux distincts: au niveau de la Banque et au niveau du produit.

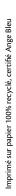
La BCV agit et rend compte de ses progrès en matière de durabilité sur une base annuelle par le biais de son <u>Rapport de responsabilité sociale d'entreprise</u>. L'objectif est de fournir tous les éléments pertinents afin d'informer les différentes parties prenantes de la Banque de l'évolution des pratiques et des performances en matière d'ISR. Comme mentionné précédemment, un rapport de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dans lesquelles sont investis les fonds BCV est disponible publiquement. Dans une optique similaire, la BCV entend élaborer un registre de ses activités de dialogue actionnarial et publier, sur une base annuelle, un rapport propre à chacune de ces pratiques. Les pratiques de reporting évoluant de manière rapide et continue, la Banque s'engage à s'adapter aux meilleures pratiques du marché.

De plus, la BCV a signé en 2019 les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI). Dans ce cadre, elle effectue un *reporting* annuel portant sur ses diverses activités d'ISR. Cette démarche offre l'opportunité à la BCV d'établir un outil de transparence standardisé qui engage sa responsabilité à l'interne et à l'externe.

En ce qui concerne les produits, des rapports et des fiches d'information spécifiques à chaque produit ESG sont rédigés, analysés puis communiqués aux investisseuses et aux investisseurs. Différentes mesures de durabilité y sont rapportées, telles que le rating ESG du produit, la méthodologie et les approches ISR mises en œuvre, ainsi que les mesures climatiques des placements. Cette démarche permet à la clientèle de vérifier en tout temps l'alignement de son portefeuille d'investissement avec ses propres attentes ESG. De la même manière, ce reporting permet aux investisseuses et aux investisseurs d'avoir un regard externe sur les performances financières et extrafinancières de leurs investissements.

Informations juridiques importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré dans un but purement informatif. Il n'est pas un appel d'offres, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des présentes informations juridiques. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.





Banque Cantonale Vaudoise Case postale 300 1001 Lausanne www.bcv.ch